

Formation distancielle- Déclaration Sociale Nominative (DSN) Objectif 100% conforme - 1 jour (2*3h30) – PJF 53

La qualité de la DSN et la justesse du prélèvement à la source sont directement liées puisque si l'entreprise fait des erreurs dans sa DSN, ces erreurs se répercuteront immédiatement sur l'impôt du salarié. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'administration a ajouté des pénalités sur des erreurs DSN (DSN non déposée pour 1 salarié, erreur de Net imposable déclaré, erreur de taux utilisé...)

Plus que jamais, les DSN doivent être 100% conformes. C'est l'objet de cette formation

Objectifs

- Maîtriser la structure et les rubriques de chaque fichier ainsi que la marche à suivre pour établir une DSN y compris, dans les cas particuliers
- Comprendre le circuit et les modalités d'échanges
- Maitriser les signalements événementielles/ périodiques
- Savoir sécuriser sa DSN en amont et corriger les anomalies

Méthode pédagogique et évaluation

- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur
- Alternance entre les apports théoriques, des exercices et échanges avec l'intervenant
- Possibilité pour les participants de transmettre par mail des questions au plus tard, 3 jours avant la formation
- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la journée
- Evaluation à chaud en fin de formation
- Evaluation à froid 3 mois après la formation

Public : Toute personne en charge de la DSN dans une entreprise ou un cabinet de conseil/externalisation de la paie

Niveau: tout niveau

Prérequis: avoir des connaissances de bases en paie et avoir établi des déclarations sociales par le passé.



Programme

Module 1 : Présentation de la DSN-DSN Mensuelle-DSN évènementielle (3h30)

Evaluation des connaissances : Quizz introductif (10 minutes)

Présentation de la DSN et rappels indispensables

- Objectifs de la DSN, déclarations et entreprises concernées
- La Norme d'Echange Optimisée des Déclarations Sociales (NEODeS)
- Les acteurs et le circuit des données
- Les outils et sources d'informations
- Population concernée/exclue
- L'information des salariés
- Les sanctions

DSN mensuelle : rubriques et structure

- Entreprise, Individu, contrat
- Rémunération Remboursements de frais Avantage en nature
- La pénibilité
- Les éléments concernant la déclaration URSSAF
- Les éléments concernant les déclarations aux organismes de retraite et de prévoyance
- Les structures pour alimenter l'historique Pôle emploi
- Le brut rétabli pour le calcul et le versement des indemnités journalières
- Les données fiscales

Evaluation des acquis 30 minutes: remplir les rubriques individus et contrat DSN selon la norme 2020.1.1 à partir d'une situation donnée - Déterminer pour le mois de juin, les éléments de rémunération brute non plafonnée, le salaire brut soumis à contributions d'assurance chômage, le salaire rétabli, le salaire de base et les primes et revenus autres et les codifier en DSN - Déclaration Urssaf - Changement de contrat en cours de mois- Codification DSN de la réduction générale de cotisations- Renseigner bloc DSN prévoyance a partir fiche PARA

DSN événementielles et périodiques

- Signaler un arrêt de travail
- Signaler une reprise de travail
- Signaler une prolongation d'arrêt de travail
- Signaler la fin d'un contrat de travail
- La déclaration des mouvements de main d'œuvre et l'enquête des mouvements de main d'œuvre

Evaluation des acquis 10 minutes : signaler un arrêt de travail – signaler une fin de contrat-congé maternité à partir d'un énoncé-Régularisation en DSN

Module 2 : Transmission de la DSN et contrôles (2h30)

Envoyer une DSN: sécuriser sa déclaration

- L'outil de pré-contrôle DSn-Val
- Transmettre une DSN ou un signalement en « test »
- « L'annule et remplace »



• Traiter les anomalies et les rejets

DSN et Prélèvement à la source

Evaluation des acquis 10 minutes : Prélèvement à la source et régularisation DSN-CDD inférieur à 2 mois-apprenti

Certificat de conformité, Tableau de bord DSN et bilans

- Le certificat de conformité
- Le tableau de bord
- Le bilan URSSAF
- Le bilan prévoyance
- Le bilan CNAV
- Le bilan DSIJ
- La fiche AER

Points de contrôle à ne pas négliger

- Les éléments à fiabiliser avec les états de paie
- Mettre en place un tableau de suivi et de contrôle
- Veiller au paramétrage de l'outil de paie

Evaluation des acquis 10 minutes : Erreur de paramétrage logiciel et régularisation DSN

Contact- Linda Zidane-Responsable Prestations Formations Groupe PAY JOB lindazidane@payjob.fr-Tél: 01.83.81.95.00



Bulletin d'inscription PAY JOB (Tous les champs sont obligatoires) – PJF 53 Formation - Déclaration Sociale Nominative (DSN) : objectif 100% conforme

PARTICIPANT	
Civilité*:	_
Nom*:	_
Prénom*:	_
Fonction*:	
Tél.*:	
E-mail*:	
RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION	
Civilité*:	_
Nom*:	_
Prénom*:	
Fonction*:	
Tél.*:	
E-mail*	
VOTRE SOCIÉTÉ	
Société*:	-
Adresse *:	_
Code postal *:	-
Ville*:	
Pays*:	
Siret*:	
Code NAF*:	
N° TVA intracommunautaire *:	-
Nom du responsable formation *: ———————————————————————————————————	
Tél. *:	
E-mail*:	_



Sessions Paris ☐ 12 octobre 2020	☐ 11 décembr	e 2020	
Tarif inter-entrepri ☐ 600€ HT (720€ TT			
Tarif Intra-entrepr 1.800 soit 2.160 T - Dates intra souhai *tva 20% selon la législa	TTC* itées :	••••••	
Paiement			
formation)	ord de prise en cha	rge doit impérativement nous par	venir avant la
☐ Par chèque☐ Par virement			
LCL		4, place de la Renaissance 92 270 BOIS COLOMBES	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30002	01666	0000070006V	26
N° TVA intracomm Bulletin d'inscription	unautaire : FR714! on à retourner : ne@payjob.fr/Par c	courrier si règlement par chèque :	PAY JOB, 12/14,
		A	le / /

Le lieu exact sera communiqué 7 jours avant la formation

Les informations collectées par le présent document sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. Sur simple demande, nous vous fournirons votre fiche (les corrections et suppressions demandées seront effectuées sous quinzaine).

(Signature Et cachet de l'entreprise)



CGV

Préambule

La société PAY JOB Sarl au capital social de 88.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 499 318 707 et dont le siège est situé au 12/14 Rd Point des Champs Élysée 75008 Paris organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Ile de France sous le numéro 11 75 50758 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Le fait pour le client de cocher sur le formulaire d'inscription « Je reconnais avoir pris connaissances des CGV et les accepte sans réserve » emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autres documents de PAY JOB, tels que prospectus, catalogues, ... n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que PAY JOB ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1. Inscription

Il est possible de s'inscrire par téléphone au 01 83 81 95 00, par courrier électronique à l'adresse lindazidane@payjob.fr, par télécopie au 01 80 88 61 03 ou par courrier postal pour les règlements par chèque uniquement, à l'adresse suivante : PAY JOB-12/14 Rdt Point des Champs Elysées 75008 Paris.

L'inscription est prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial.

2. Annulation, remplacement, report

Le remplacement d'un participant est admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit PAY JOB en lui transmettant les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation. L'annulation d'une inscription est sans frais sous réserve d'en informer PAY JOB par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse lindazidane@payjob.fr au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de dix (10) jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation, le prix de la formation TTC sera dû en totalité à PAY JOB.

Toute formation commencée est facturée à hauteur de 100% de son prix y compris, en cas de de présence partielle du participant.

Lorsque le participant ne se présente pas sans en avoir informé PAY JOB au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date de la formation, le prix TTC de la formation est dû en totalité.

Pour les formations intra-entreprise et sur-mesure, le report d'une formation est sans frais sous réserve d'un engagement écrit de la part du client sur la/les nouvelle(s) date(s).

PAY JOB se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler sans indemnités une session au plus tard dix [10] jours ouvrés avant la date prévue en proposant lorsque c'est possible, une nouvelle date au(x) participant(s).

3. Tarifs et paiement

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation et la documentation pédagogique sous format électronique. Les petitdéjeuner, les déjeuners et les pause-café sont offerts sauf mention contraire sur la fiche produit.

En cas d'inscription multiple, vous avez la possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel en contactant le 01 83 81 95 00

Le règlement du prix de la formation s'effectue soit par virement bancaire ou chèque.

Sauf accord contraire, le règlement intégral doit intervenir comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCO, l'accord de prise en charge doit parvenir à PAY JOB avant le 1er jour de la formation. Dans le cas contraire, PAY JOB facturera le client de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge est facturée directement au client.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. PAY JOB se réserve le droit d'appliquer une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

4. Responsabilités – Indemnités – Forces majeures

Le client, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir pendant toute la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects



susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de PAY JOB ou des participants.

La responsabilité de PAY JOB ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de PAY JOB est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de PAY JOB est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de PAY JOB saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

PAY JOB ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à PAY JOB, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PAY JOB.

5. Droit de contrôle de PAY JOB

PAY JOB se réserve, sans frais ni indemnité, le droit de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. PAY JOB se réserve le droit, sans frais ni indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements ;
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres extérieurs de son entreprise ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de PAY JOB ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat. PAY JOB s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client sans son accord.

7. Communication

Le Client accepte d'être cité par PAY JOB comme client de ses offres de services, aux frais de PAY JOB. A ce titre, PAY JOB pourra mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par PAY JOB aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande par mail précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PAY JOB. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès. PAY JOB conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation de la formation pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et PAY JOB à l'occasion de l'exécution d'une formation, il sera recherché une solution à l'amiable, à défaut, le règlement sera du ressort de Paris.